

Le 5 septembre 2017

La CSMF appelle Agnès Buzyn à joindre les actes à la parole

« *Je saurai vous écouter et vous soutenir* », a déclaré Agnès Buzyn lors de son discours aux Rencontres de la Baule la semaine dernière. Pourtant, la parution au Journal Officiel ce jour de l'arrêté relatif à la commission prévue à l'article 99 de la LFSS 2017, semble démontrer le contraire.

Depuis près d'un an, la CSMF s'est mobilisée contre les dispositions de cet article qui signe le retour de la maîtrise comptable et la mainmise de l'Etat sur la convention médicale.

L'article 99 de la LFSS 2017 permet au directeur général de l'UNCAM de baisser unilatéralement les forfaits techniques en radiologie. La « *commission des équipements matériels lourds d'imagerie médicale* » est simplement chargée de rendre, « *au moins une fois tous les trois ans* », un avis consultatif sur les propositions d'évolution des tarifs des forfaits techniques transmises par le directeur général de l'UNCAM.

Après les annonces contradictoires de l'été sur le tiers payant généralisé, le gouvernement réitère : il souligne le rôle fondamental des médecins libéraux dans l'accès aux soins et l'innovation, mais poursuit la politique antérieure en laissant les cabinets de radiologie sans les moyens nécessaires pour investir et se développer.

La CSMF appelle le gouvernement à revenir sur les décisions qui sont contraires à la logique du contrat conventionnel négocié, et qui empêchent de « *renouer un pacte de confiance* » avec les médecins libéraux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.